

Accrédité ISO17020 Certificat n° 109-INSP



INST	TALLATIONS	ÉLECTR	QUES À E	ASSE T	ENSIO	NETÀT	RES BAS	SE	TENS	ION (LIVRE	1-A	R 8/09/	2019) -
			(C		_	NERALE fication de	DE L'ENE	KG	E					
DE	MANDEUR DU	CONTROLE			PRIÉTAI		ONNAIRE		T	RESPON	SABLE	DES TR	AVAL	JX
Nom	DOUBLE 'Z L	JEGE	No	m	1									
Adresse	Quai de Rom 4000 LIEGE	e 1 bte 72	Ad	resse	Quai de 4000 Li	e Rome 1 b lège	te 72		E					
			III.	3. Identifi	cation o		tion électi	dque	9					777
Adresse:	Q	uai de Rome	e 1 bte 72, 40	000 Liège		Code EA	N						GRD	RESA
Nr. Compt	teur de jour/jou	ır-nuit 5053	493 Index	64931.6										
Nature de l	'installation: e	existante				Cabine h	aute tensio	on pr	ivée:				Non	
Type d'inst	tallation: u	mité d'habita	ation			Installation	on sous te	nsior	pend	ant le contrôle	e?		Oui	
					4. Donn	iées du co	ntrôle:		IV.					
Date de la i	ntrôle suivant réalisation de l' n(s) partie 8 Liv	'installatior	1 :	Avant 01/ Appliqué	10/1981					-		The first		
		- 10 10	Section 2	5. Donn			on électriq	_						
		Tension	Compteur Nº	Scellė SS		Protection existante	Protection à prévoir		d'alim	alisation entation n et type:		DPCDR	install	és:
Compteur	de jour/jour-	3x400V +	5053493			25A		4 X1	0 mm²	- CTMB	Re	pėrage	ΔΙ	mA In A
nuit		N									differe gener		300	mA 40A
Type de sc	héma de mise	à la terre :	Т	Т		Localis	ation tablea	ıu	No	mbre de circuit	ts	Nombr	e de r	éserve
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						cave			1		0			
Type d'élec	ctrode de terre	:	pi	iquet de te	rre	hall entree			12		0			
						cuisine			4		0		_	
		Do	cuments				Signé p	ar IN	SP?	Réf.		Rév	_	Date
☑ Schém	a unifilaire + pla	n de positio	n				●Oui	.⊕N	on	DEUTZENBE	RG		04/03	/2021
		-1,7,5		.Installati	ion(s) d	e producti	on décent	rallsé	o:				A	
Non prése	nt								_					
	MUSTER			6. Résulta	ts du c		esures et e				1	100kg 1		
Re 1745	O Ri 1.345 MΩ	Test D	PCDR (bou	ton de tes	st):	OK T	st DPCDR	(coi	ırant c	de défaut):	,	OK Cor	itinuit	té OK



Accrédité ISO17020 Certificat n° 109-INSP



6.Contenu contrôle:

Point	Conclusion	Informations additionnelles
1. Contrôles administratifs :		
Contrôle de la présence et de la conformité des schémas et des plans de l'installation.	Bon	
Contrôle de la présence et de la conformité du document des influences externes (uniquement installations non-domestiques).	Non applicable	
Contrôle de la présence et de la conformité des documents des installations de sécurité.	Non applicable	
Contrôle de la présence et de la conformité des documents des installations critiques.	Non applicable	
Contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'înstallation.	Non applicable	
le contrôle de la présence et de la conformité du plan de zonage et du rapport de zonage (uniquement installations non-domestiques).	Non applicable	
2. Contrôles par mesures ou essais :		
Mesure de la résistance de dispersion de la ou des prise(s) de terre.	Bon	
Mesure de la valeur d'isolement général.	Bon	
Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test (si la tension est présente).	Bon	
Contrôle du fonctionnement des DPCDR en générant un courant de défaut (test = 2,5-2.75*IΔn) (si la tension est présente).	Bon	
DPCDR Adéquation avec la valeur de la résistance de dispersion.	Bon	
Contrôle de la continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires et particulièrement celles des appareils de classe I.	Bon	
Test de déclenchement de ou des installation(s) de production décentralisée(s).	Non applicable	
3. Contrôles visuels :		
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans, autant que cela est possible visuellement.	Bon	
Contrôle de l'installation de mise à la terre (prise de terre, conducteurs PE, LEP et LES).	Bon	
Contrôle du l'adéquation du dispositif de protection contre les surintensités et de la section du circuit protégé.	Bon	
Contrôle du matériel électrique (fixe, à poste fixe et mobile, tableaux, appareils, machines et canalisations électriques) en fonction des influences externes.	Bon	
Contrôle de la mise en œuvre (accessibilité, fixation, détérioration, placement, raccordement,) du matériel électrique.	Bon	
Contrôle du repérage/signalisation (tableaux, dispositifs de protection,) du matériel électrique.	Bon	
Contrôle du mode de pose des canalisations électriques.	Bon	
Contrôle des mesures de protection contre les contacts directs.	Bon	
	Bon	
Contrôle des mesures contre les effets thermiques (brûlures, incendie,).	Bon	
Contrôle d'autres mesures de protection (surtension,).	Bon	
Contrôle des installations de sécurité.	Non applicable	
Contrôle des installations critiques.	Non applicable	
Contrôle des installations et emplacements spéciaux (Voir Informations contenu	Non applicable	
	1. Contrôles administratifs: Contrôle de la présence et de la conformité des schémas et des plans de l'installation. Contrôle de la présence et de la conformité du document des influences externes (uniquement installations non-domestiques). Contrôle de la présence et de la conformité des documents des installations de sécurité. Contrôle de la présence et de la conformité des documents des installations critiques. Contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Le contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Le contrôle de la présence et de la conformité du plan de zonage et du rapport de zonage (uniquement installations non-domestiques). 2. Contrôles par mesures ou essais: Mesure de la résistance de dispersion de la ou des prise(s) de terre. Mesure de la valeur d'isolement général. Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test (si la tension est présente). Contrôle du fonctionnement des DPCDR en générant un courant de défaut (test = 2,5-2.75*IΔn) (si la tension est présente). DPCDR Adéquation avec la valeur de la résistance de dispersion. Contrôle de la continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires et particulièrement celles des appareils de classe l. Test de déclenchement de ou des installation(s) de production décentralisée(s). 3. Contrôle visuels: Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans, autant que cela est possible visuellement. Contrôle de l'installation de mise à la terre (prise de terre, conducteurs PE, LEP et LES). Contrôle de l'installation de mise à la terre (prise de terre, conducteurs PE, LEP et LES). Contrôle du l'adéquation du dispositif de protection contre les surintensités et de la section du circuit protégé. Contrôle du matériel électrique. Contrôle du repérage/signalisation (tableaux, dispositifs de protection,) du matériel électrique. Contrôle des mesures de protection contre les contacts	1. Contrôles administratifs: Contrôle de la présence et de la conformité des schémas et des plans de l'installation. Contrôle de la présence et de la conformité du document des influences externes (uniquement installations non-domestiques). Contrôle de la présence et de la conformité du documents des installations de sécurité. Contrôle de la présence et de la conformité des documents des installations de sécurité. Contrôle de la présence et de la conformité des documents des installations critiques. Contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Ic contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Ic contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Ic contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Ic contrôle de la présence et de la conformité d'autres documents du dossier de l'installation. Contrôle de la résistance de dispersion de la ou des prise(s) de terre. Bon Mesure de la valeur d'isolement général. Bon Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test (si la tension est présente). Contrôle du fonctionnement des DPCDR en générant un courant de défaut (test = 2,5-2.75¹\ten) (si la tension est présente). DPCDR Adéquation avec la valeur de la résistance de dispersion. Bon Contrôle de la continuité des fiaisons équipotentelles principales et supplémentaires et particulièmenter celles des appareils de classe l. Test de déclenchement de ou des installation(s) de production décentralisée(s). Non applicable 3. Contrôle de l'installation de l'installation électrique conformément aux schémas et Bon plans, autant que cela est possible visuellement. Contrôle de l'resécution de l'installation électrique conformément aux schémas et Bon contrôle de l'adéquation du dispositif de protection contre les surintensités et de la section du circuit protégé. Contrôle du l'adéquation du dispositif de protection contre l



Accrédité ISO17020 Certificat n° 109-INSP



& Décultate du	contrôle - Infr	actions constatées	22

Néant

Constatations:

Néant

6.Résultats du contrôle : notes:					
Partie	placé / présent:	non placé / présent:			
Salle de bains	₫				
Lessiveuse	⊌				
Lave-vaisselle	₫				
Séchoir	♂				
Four	Ø .				

7. Conclusion du contrôle :

- L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.
 Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 04/03/2046
 Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.
 Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'est/ne sont pas scellé(es) par SGS.

Pour la direction technique, signature électronique de

Laurent Arnols-LAR-630



Accrédité ISO 17020 Certifical n° 109-INSP



8. Référence aux prescriptions réglementaires :

Procédures de contrôle :

Les contrôles de conformité avant mise en usage, ainsi que les visites de contrôle des installations électriques sont réalisés selon les prescriptions du Livre 1, 2 ou 3 de l'AR du 8/09/2019 et/ou du Code, et selon nos procédures techniques internes, nommées sous Type de contrôle. Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

Définitions

- Infraction : non-respect ou non-conformité aux prescriptions du Livre 1, 2 ou 3 de l'AR du 8/09/2019 et/ou du CODE annexe III.2-1,
- Remarque : observation, conseil relatif à la sécurité des installations électriques mais ne constituant pas une infraction.

Rappel de certaines prescriptions réglementaires :

- Aucune installation électrique pour laquelle des infractions aux prescriptions du RGIE Livre 1,2 of 3 sont constatées lors du contrôle de conformité avant mise en usage ne peut être mise en usage.
- La périodicité du rapport peut différer de celle imposée par l'RGIE Livre 1,2 of 3 si une législation spécifique ou locale est applicable.

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique soient en tout temps observés;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Siège de contact

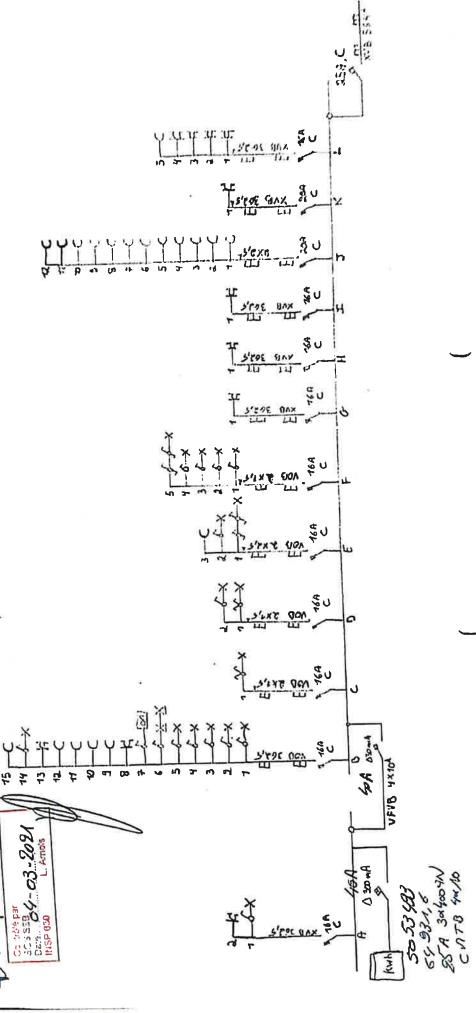
Square des Conduites d'Eau 1 4020 Liège t. +32 (0)4 365 62 71 f. +32 (0)4 366 14 93 e. sgs.liege.sgsssb@sgs.com

A moint any ill all this convents softwared, the impositions and this calculates are based to is receive to plus pricate dos consistents agricultured and CCCC floration Security Executions were secret in any plane to the presentation as the imposition of the impos

SGS SSB ASBL/VZW Siège/Zetel

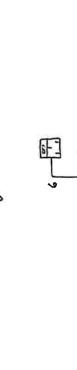
Bd International/Internationalelaan, 55/K 1070 Bruxelles/Brussel t+32(0)2 411 60 35 f+32(0)2 411 38 70

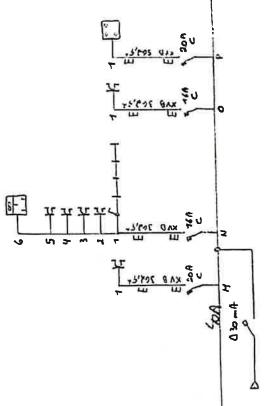
Member of the SGS Group

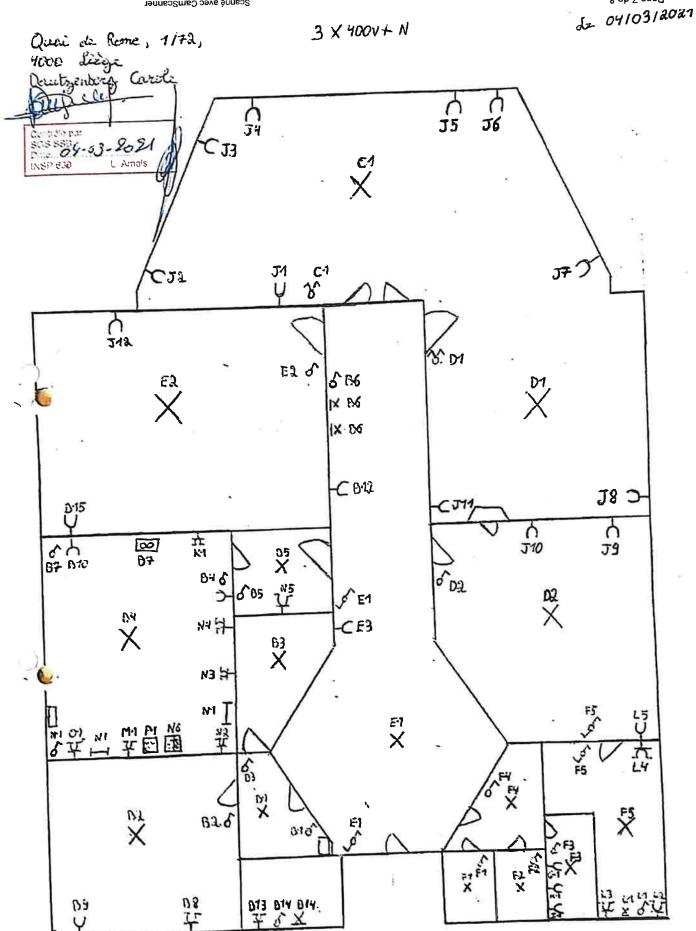


3X YOOV + N

Quesi de Rome, 1172 4000 disige







1803-80-49

Quai de Rome, 1/72 4000 Liège

Dautzenberg Carole

Contrôlé par SGS 858 4 - 03 - 2021 INSP 630 L Amols

cave

五 SB

By

B13 B14 B14 平 & ×

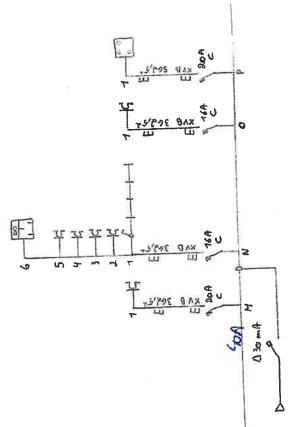
F2 F2

YXXY

F7 F7 X

:





ć

Quesi oli Rime, 1172 4000 diege

Daulizanberry Course

Controlle par SGS SSB, 63 - 894 Date: 67 - 65 - 67 I Arnole

4000 Siege

Doutzenherg Carcola.

A: Court

B: Edwinage Dampne 1, ceivine, explique welver + De chambre 1, ceivine, ileumbre 2, welver

C: Elleirenge wellen

0: Elleirage rolle or manager, chowhare 3

E: Eddinage condon'n, chambre it + PC condoca

F: Edeinaige bucomplans, UK, solle de bain

G: PC meedine or bower

H: PC viche lings

I: Pc buenoloxie

3: PC walon, ralle is mongen, chambre 3, chambre 2

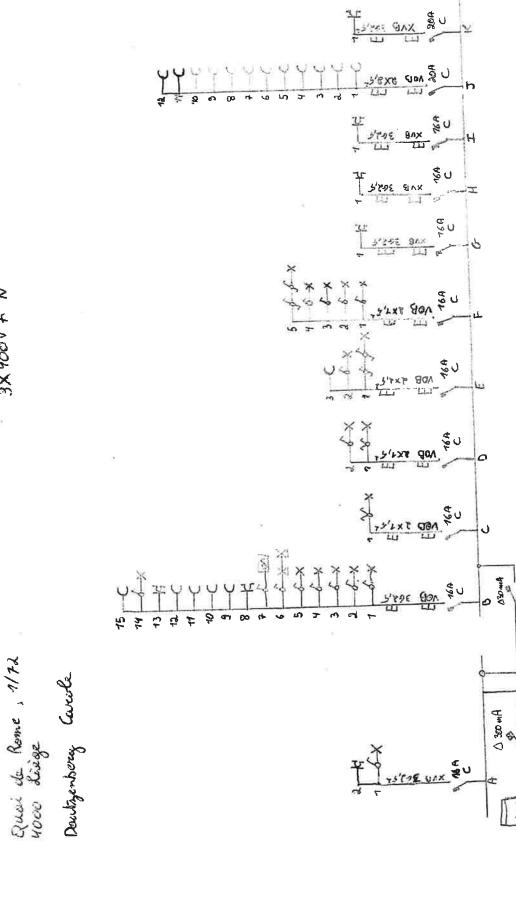
K: PC chauffeige ceinine

L: PC rolle de bain + chambre 3

Quest de Rome, 1173 4000 Liège Doutsphorg Corole

M: PC four N: Edoiroeze cuistre + PC cuistra 0: PC love-verivelle

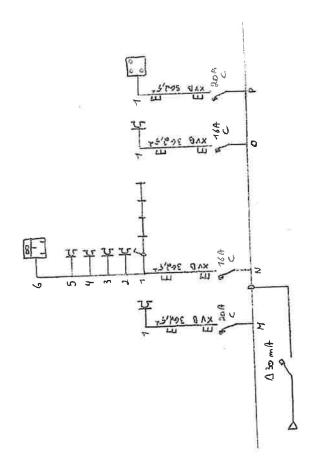
p: Toque de cuinnen



VFVB 41X 10

THE THE SENT OF THE STATE OF TH

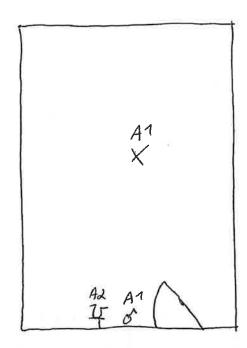
Queei ob Rome, 1172 woo siege Dautzgerhereg Coride.



Quai de Rome, 1/72, 4000 Liège Dautzenberg Carile 76 力 35 74 J.3 ε1 Χ \$ c J1 Ų CJa 772 772 8. D1 El 8 & B6 Ea IX B6 X 06 -C 012 J8 > D-15 79 710 九 K1 |<u>∞</u>| 87 B10 35 **X** 3 4B 805 \$ E1 H HK -CE3 63 **X** 43 H N1 T M OT NI E1 X MY PM WG X ES X Bad E1 316² FX F2 F1 F1 TY XXY H F 39 B13 B14 B14. 子 & X

Quai de Rome, 1/72 4000 Liège Doutzenherg Carole

3x400V + N



Doutyphery Carole.

A: Cove

B: Edwinage Champre 1, chisine, applique coelons + De chambre 1, cuissone, chambre 2, cachoin

C: Elaireige welon

Elleviness roulle in manger, chambre 3

E: Elleinouge conlovin, chambre 2 + PC corellorin

F: Elleviness buondens, W.C., rolle de bain

G: PC meiline à laver

H: PC nèche linga

I: PC buenolerie

3: PC valon, relle à menger, chambre 3

K: PC chaufferge ceinine

L: PC ralle-of hein + chambre 3

Quesi de Rome, 1173 4000 Lièze Doutserberg Conte

M: PC four N: Elbirosz cuirine + PC cuirine 0: PC lave - neimelk

p: Toque de cuinnen